

*Initiatives ministérielles*

Nous devrions écouter M<sup>me</sup> Paule Leduc qui a comparu en juin devant le Comité sénatorial des finances et qui a dit que nous ne pouvions pas, en tant que pays développé et civilisé, nous permettre de négliger les arts. Nous devons les soutenir vigoureusement et encourager les efforts créateurs. Je vais donc tâcher, de toutes mes forces, de faire comprendre au gouvernement tout l'intérêt qu'a le pays à soutenir énergiquement la création artistique. Comme elle a dirigé avec compétence et efficacité le Conseil de recherches en sciences humaines, ses talents reconnus d'administratrice seront mis à l'épreuve et se révéleront certainement utiles quand elle dirigera la fusion des personnels et des structures pour former ce nouvel organisme.

Je terminerai en disant que tout ce projet doit être examiné très attentivement. Il ne répond à aucun des critères qui devaient servir à mesurer nos raisons de prendre cette décision. C'est pourquoi, lorsque le comité sera saisi du projet de loi, j'espère bien qu'il disposera d'assez de temps pour que nous puissions bien l'étudier et prendre une décision éclairée.

Avant de me rasseoir, je voudrais proposer:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» pour les remplacer par ce qui suit:

«le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

La motion est appuyée par la députée qui était très occupée à me donner des instructions, la députée de Saint-Laurent—Cartierville.

• (1350)

**Le président suppléant (M. Paproski):** L'amendement est recevable. Le débat porte sur l'amendement. La députée a-t-elle une question ou une observation?

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Une question, monsieur le Président. Je tiens à féliciter ma collègue de Mont-Royal qui a parlé avec tant d'éloquence du Conseil de recherche en sciences humaines.

J'ignore si elle est au courant du communiqué vraiment prenant que l'Association des universités et collèges du Canada a publié. En fait, cette association estime que l'abolition du conseil est une mesure rétrograde, et voici comment elle pose le problème.

L'association signale que les recherches en sciences humaines sont cruciales si nous voulons comprendre, en vue de nous adapter, le changement social et technologique rapide inhérent à notre nouvelle société de services

et d'information. C'est pourquoi l'abolition du conseil la consterne.

La députée a également dit dans son discours que le gouvernement n'avait fait aucune étude avant de prendre cette mesure et qu'il n'a fourni aucune raison si ce n'est les économies à réaliser.

L'association parle de l'importance du rôle du conseil dans la réalisation du projet global de recherche. Elle parle des recherches pluridisciplinaires et rappelle combien de projets le conseil a financés au cours des dix dernières années. Le conseil a versé un financement à 3 398 chercheurs en sciences humaines au cours de l'exercice financier écoulé. Ce nombre est incroyable. L'association ajoute beaucoup d'autres motifs de préoccupation. Voilà ce dont je voudrais parler.

L'association craint pour l'intégrité des programmes de subventions du conseil. Elle qui est un des principaux protagonistes dans le domaine des sciences et de la technologie redoute une diminution des subventions. Elle craint aussi que les liens avec d'autres conseils qui subventionnent des recherches ne soient menacés. Elle poursuit en énumérant une foule de préoccupations. Je serais ravie de pouvoir lire ce merveilleux communiqué de l'association pour que ma collègue de Mont-Royal me réponde, mais le temps ne le permet malheureusement pas. Je suis certaine que la députée saisit bien le ton de ces préoccupations, et je voudrais avoir sa réaction, si elle le veut bien.

**Mme Finestone:** Monsieur le Président, cette motion de renvoi à six mois, qui, je crois, est fondamentalement valable, vise justement à permettre qu'on réponde aux allégations sérieuses faites par les collègues et universités ainsi que par les leaders du secteur de la recherche scientifique dans les trois organismes gouvernementaux visés par le mécanisme de financement. De plus, je crois que le mandat confié au Conseil des Arts du Canada comporte des éléments trop disparates pour qu'il puisse bien s'en acquitter à l'heure actuelle.

Toute la question de la dotation en personnel n'a pas encore été réglée. Qu'arrive-t-il lorsque certains employés sont membres de l'Alliance de la fonction publique et sont donc syndiqués, alors que d'autres relèvent d'une partie différente de la Loi sur la gestion des finances publiques et sont exonérés?